

Les prépositions en emploi fonctionnel.

Quelques données du roumain

Alexandru Mardale

LLF – Université Paris 7 & INALCO de Paris – ECO

0. Introduction

Dans un premier temps, nous nous proposons dans le présent travail d'examiner les propriétés formelles des prépositions dites *fonctionnelles*¹ par rapport aux prépositions dites *lexicales*. Dans un second temps, nous illustrerons cette distinction par l'analyse de la préposition *pe* du roumain.

1. Première partie : sur la définition des prépositions

1.1. Catégories lexicales et catégories fonctionnelles

Parmi les unités linguistiques qui forment l'inventaire d'une langue naturelle, on reconnaît habituellement qu'il existe deux types (voir, entre autres, Chomsky (1965, 1981), Stowell (1981), Emonds (1985), Baker (2003), Borer (2004)) :

- (i) les catégories dites *lexicales* (elles ont été aussi nommées *principales*, *proprement-dites* ou *prédicatives*) ;
- (ii) les catégories dites *fonctionnelles* (elles ont été aussi nommées *secondaires*, *grammatical(is)ées* ou *non prédicatives*).

Les catégories lexicales se caractérisent par les propriétés suivantes : (a) elles font partie du lexique de la langue (autrement dit, elles sont des catégories *ouvertes*) ; (b) elles ont un sens *plein* ; (c) elles déterminent le sens global des syntagmes qu'elles forment ; (d) elles dénotent généralement des individus (e.g., le nom), des actions / événements (e.g., le verbe), des qualités

¹ Nous utiliserons le terme *fonctionnel* pour désigner à la fois : (i) les prépositions dites « incolores » (Spang-Hanssen (1963)), « abstraites » (Cadiot (1997)), « fausses » (Gatone (2007, ce volume)) (ou encore « spéciales », « légères », « secondaires », « atones », etc.) et (ii) les catégories de la grammaire, telles qu'elles ont été définies dans le modèle génératif, notamment par Abney (1987) et Grimshaw (1991).

/ propriétés (e.g., l'adjectif), des directions / lieux (e.g., l'adverbe, la préposition).

Les catégories fonctionnelles se caractérisent par les propriétés opposées suivantes : (a) elles font partie de la grammaire de la langue (autrement dit, elles sont des classes *fermées*) ; (b) elles n'ont généralement pas de sens lexical, mais seulement un sens grammatical ; (c) elles ne déterminent pas le sens global des syntagmes qu'elles forment, mais seulement le complètent.

Si dans le cas du V(erbe) et de la Flex(ion) ou encore du N(om) et du D(éterminant) la distinction entre catégories lexicales et fonctionnelles est nette, il n'en est pas ainsi de toutes les unités linguistiques. Il s'agit, en l'occurrence, de certains Adv(erb), Aux(iliaires) ou des P(répositions).

L'analyse de ces dernières, qui semblent se comporter tantôt comme des catégories lexicales, tantôt comme des catégories fonctionnelles, est encore au coeur des débats linguistiques. Dans la section suivante, nous essaierons d'approfondir l'analyse des prépositions, en mettant en avant les propriétés qui les rapprochent ou les distinguent des catégories lexicales et des catégories fonctionnelles.

1.2. Les prépositions : catégorie lexicale ou fonctionnelle ?

Si l'on se limite à citer quelques analyses élaborées dans le cadre des grammaires formelles, en l'occurrence générative, on peut constater plusieurs points de divergence.

Dans la Théorie X-Barre (Jackendoff (1973), Rizzi (1988)), les prépositions sont considérées comme une catégorie lexicale, au même titre que les N, les V ou les A.

Plus tard, lorsque le concept de *catégorie fonctionnelle* a été défini de façon plus approfondie, des analyses opposées ont été avancées :

- (i) Abney (1987) – dont l'étude porte sur la catégorie D – fait également une observation concernant les prépositions : elles semblent constituer la ligne de délimitation entre les catégories fonctionnelles et lexicales ;
- (ii) Grimshaw (1991, 2005) va plus loin dans ce genre d'analyse et propose de considérer les prépositions – à quelques exceptions près – comme des éléments fonctionnels qui font partie de la projection étendue du nom ;
- (iii) par ailleurs, certains auteurs considèrent que les prépositions forment une classe non homogène (voir, entre autres, van Riemsdijk (1990), Zwarts

(1992, 1997), Rauh (1995), Pană Dindelegan (1997, 2001)) : certaines prépositions se comportent comme des éléments lexicaux, tandis que d'autres se comportent comme des éléments fonctionnels.

Notre contribution s'inscrit dans la direction de ces dernières analyses. Plus précisément, nous adopterons l'hypothèse selon laquelle il y a des emplois prépositionnels qui ne relèvent pas du domaine lexical, mais du domaine fonctionnel.

1.3. Les prépositions comme catégorie fonctionnelle

Une des façons les plus adéquates de répondre à la question concernant le statut des prépositions est de comparer leurs propriétés avec celles des catégories dont l'analyse en tant qu'éléments lexicaux ou fonctionnels est unanimement acceptée.

Depuis l'étude d'Abney (1987), on sait que les catégories fonctionnelles, telles que le D, la Flex, le C(omplémenteur) ou la Conj(onction) se caractérisent par les propriétés suivantes :

- (1) a. *elles forment une classe fermée d'éléments ;*
 b. *elles sont généralement dépendantes du point de vue phonologique et / ou morphologique, c'est-à-dire qu'elle peuvent être inaccentuées et se comportent comme des clitiques ou comme des affixes. Parfois, elles peuvent avoir une réalisation zéro ;*
 c. *elles ont un complément obligatoire ;*
 d. *elles sont inséparables / non détachables de leur complément ;*
 e. *souvent, elles n'ont pas de sens lexical et ont un sens abstrait.*

On peut rajouter à cette caractérisation des catégories fonctionnelles une autre propriété, qui a été mise en évidence par Grimshaw (1991) :

- (1) f. *elles ne changent pas la catégorie syntaxique du complément qu'elles introduisent, mais seulement son niveau de projection.*

Nous ne rentrons pas dans les détails de cette caractérisation. Nous suggérons cependant qu'elle peut s'appliquer à bon nombre de prépositions, comme le sont celles données en (2) ci-dessous :

- (2) fr. *à, de* ; roum. *a, de, la, pe* ; angl. *to, of* ; esp. *a, de*, etc.

2. Seconde partie - étude de cas : la préposition roumaine *pe*

2.1. Les données

La forme *pe* du roumain (lat. < *per*, a. roum. *per*) apparaît dans des contextes syntaxiques différents, ayant en général deux types d'emploi que nous appellerons dorénavant emplois *ordinaires* (pour *lexicaux*) et emplois *spéciaux* (pour *fonctionnels*).

Les analyses classiques s'accordent sur le fait que les emplois dits *ordinaires* correspondent aux constructions où l'élément *pe* projette des syntagmes prépositionnels. Ils peuvent être sélectionnés² ou non par le prédicat (verbal) dont ils dépendent :

(3) *Ion* [[*se bazează pe*] *prieteni*]. (GP sélectionné)

Jean se base sur amis

Jean compte sur ses amis.

(4) *Păsărea se odihnește* [[*pe*] *un acoperiș*]. (GP non sélectionné)

oiseau-la se repose sur un toit

L'oiseau se repose sur un toit.

(5) *Au venit din vacanță* [[*pe*] *6 ianuarie*].

ont venu de-en vacance sur 6 janvier

Ils / elles sont rentré(e)s des vacances le 6 janvier.

Les emplois dits *spéciaux* correspondent à des constructions où *pe* introduit des syntagmes dont le statut catégoriel n'est pas prépositionnel :

(6) a. *Ion* *l-a întâlnit* [*pe un prieten*].

Jean le-a rencontré PE un ami

Jean a rencontré un ami (connu).

b. *Ion* *a întâlnit* [*un prieten*].

Jean a rencontré un ami

Jean a rencontré un ami (inconnu).

Notons que l'interprétation des constructions données en (6) n'est pas identique : en (6a), le GN indéfini précédé de *pe* donne lieu à une lecture

² Notons cependant que l'emploi sélectionné de *pe* n'est pas un vrai emploi lexical. La plupart des analyses considèrent le *pe* sous-catégorisé comme formant un prédicat complexe avec le verbe qui le requiert, ce qui revient à dire qu'il est un type à part de catégorie fonctionnelle. Dans cet exposé, nous ne nous intéresserons pas à ce genre d'emploi.

spécifique, tandis qu'en (6b) ce même GN sans *pe* donne lieu à une lecture non spécifique.

2.2. Problématique

Les données mentionnées précédemment soulèvent quelques questions : (i) quel est le statut précis des groupes introduits par *pe* aussi bien en emploi ordinaire qu'en emploi spécial ? ; (ii) quelles sont les conditions d'apparition de *pe* en emploi spécial ? ; (iii) pourquoi *pe* apparaît dans ce dernier type d'emploi ?

Dans les paragraphes suivants, nous essaierons de donner des éléments de réponse à ces questions.

2.3. Le statut des groupes en *pe*

Lorsqu'on s'interroge sur le statut des groupes introduits par *pe*, on s'interroge, entre autres, sur les aspects suivants : (i) quelle est la nature catégorielle de ces groupes ? ; (ii) quelle est leur fonction syntaxique ?

2.3.1. La nature catégorielle des groupes en *pe*

Les deux types d'emploi de *pe* ne partagent pas les mêmes propriétés par rapport à une série de tests. Dans ce qui suit, nous essaierons de corréler la différence de comportement avec l'appartenance à des catégories distinctes.

2.3.1.1. L'alternance avec des GP

Cette opération est possible pour les groupes introduits par *pe* en emploi ordinaire :

- (7) a. *Pasărea se odihnește pe / lângă / sub / după un acoperiș.*
oiseau-la se repose sur près-de sous après un toit
L'oiseau se repose sur / à côté de / sous / au delà d'un toit.
- b. *Au venit din vacanță pe / la / în 6 ianuarie.*
ont venu de-en vacance sur à en 6 janvier
Ils / elles sont rentré(e)s des vacances le 6 janvier.

Cette opération est impossible pour les groupes introduits par *pe* en emploi spécial :

- (8) **Ion l-a întâlnit pe / lângă / sub / la un prieten.*

Jean le-a rencontré sur près-de sous à un ami

2.3.1.2. Alternance avec des groupes nominaux

Comme on peut le voir dans l'exemple (6b) ci-dessus, cette opération est possible pour les groupes introduits par *pe* en emploi spécial. En revanche, elle n'est pas possible pour ceux en *pe* ordinaire :

(9) **Pasărea se odihnește un acoperiș.*

oiseau-la se repose un toit

Notons que l'alternance avec un clitique pronominal (à l'accusatif) aboutit au même résultat, c'est-à-dire que les groupes introduits par *pe* en emploi spécial admettent cette dernière opération, tandis que ceux introduits par *pe* en emploi ordinaire ne l'admettent pas.

2.3.1.3. Assignment thématique

En emploi ordinaire, *pe* assigne un rôle thématique de localisation à son complément : Lieu en (4) et Temps en (5) ci-dessus. Ceci explique pourquoi la substitution par une préposition qui assigne le même rôle thématique est permise (voir (7a) pour le Lieu et (7b) pour le Temps).

En revanche, il est clair qu'en emploi spécial *pe* n'assigne pas de rôle thématique. Ceci explique, d'une part, pourquoi *pe* peut être absent, sans que cela nuise à la bonne formation d'une structure donnée (voir l'exemple (6b) plus haut). D'autre part, cela explique pourquoi le rôle thématique du complément de *pe* en emploi spécial est différent à chaque fois qu'on varie le verbe de la structure, comme dans les exemples suivants :

(10) a. *Ion î_i vede / duce pe un prieten_i.* [Thème]

Jean le voit porte PE un ami

Jean voit / porte un ami.

b. *Ion î_i lovește / atacă pe un prieten_i.* [But]

Jean le frappe attaque PE un ami

Jean frappe / attaque un ami.

c. *Ion î_i rănește pe un prieten_i.* [Patient]

Jean le blesse PE un ami

Jean blesse un ami.

d. *Ion î_i ştie de frică pe un prieten_i.*

[Source]

Jean le sait de peur PE un ami

Jean craint un ami.

Sur la base des résultats des sections précédentes, on peut affirmer que les deux types décrits se corrént avec l'appartenance à des catégories différentes : en emploi ordinaire, *pe* se comporte comme une préposition authentique (i.e., il projette un GP), tandis qu'en emploi spécial, *pe* ne se comporte pas comme une „vraie” préposition (i.e., il ne projette pas de GP).

2.3.2. La fonction syntaxique des groupes en *pe*

Nous montrerons ici que le statut catégoriel particulier des groupes en *pe* spécial est corrélé à une fonction syntaxique particulière.

2.3.2.1. Passivation

Les groupes introduits par *pe* en emploi ordinaire ne peuvent pas être passivés :

(11) **Pe acoperiş este odihnit de pasăre.*

sur toit est reposé de oiseau

En revanche, les groupes introduits par *pe* en emploi spécial peuvent être passivés à condition que *pe* soit supprimé :

(12) *Un prieten a fost întâlnit de Ion.*

un ami a été rencontré de Jean

Un ami a été rencontré par Jean.

2.3.2.2. Sujet

Tant en emploi ordinaire qu'en emploi spécial, les groupes en *pe* sont généralement exclus de la position du sujet préverbal.

Néanmoins, on remarque une certaine tolérance à l'égard des groupes en *pe* locatif, lorsqu'il apparaît dans une phrase copulative :

(13) **Pe acoperiş este un loc bun pentru a vedea împrejurimile.*

sur toit est un lieu bon pour A_{INF} voir alentours-les

Le toit est un bon endroit pour regarder les alentours.

Les résultats obtenus dans la présente section montrent que les deux

types décrits ne fonctionnent pas comme sujets. On peut affirmer que les syntagmes précédés de *pe* en emploi spécial ont un fonctionnement propre aux objets directs, à cette différence près qu'ils ont la particularité d'être introduits par un élément qui ressemble à une préposition.

2.3.3. Sommaire des données

Le tableau suivant reprend les principaux résultats obtenus dans les sections antérieures.

<i>pe</i> ou les groupes précédés de <i>pe</i>	emploi ordinaire	emploi spécial
ont une distribution de	GP	GN
fonctionnent comme des OD	non	oui
<i>pe</i> est un prédicat pouvant assigner un rôle thématique	oui	non
peuvent être redoublés par un clitique pronominal à l'accusatif	non	oui

2.4. Représentation

2.4.1. *Pe* en emploi ordinaire

Toutes les analyses (voir, entre autres, la *GALR* (2005)) s'accordent sur le fait que *pe* en emploi ordinaire doit être traité comme une préposition authentique. C'est-à-dire que *pe* est un élément qui se combine avec un complément de nature généralement nominale et forment ensemble un groupe prépositionnel, ayant une fonction de modifieur (comme c'est le cas des exemples regroupés sous les emplois dit *ordinaires*) ou de complément (comme c'est le cas des exemples sous-catégorisés cités en (3) ci-dessus). Nous ne nous attardons pas sur l'analyse de ces constructions.

2.4.2. *Pe* en emploi spécial

En ce qui concerne l'emploi dit *spécial*, toutes les analyses s'accordent sur le fait que *pe* n'a pas (toutes) les propriétés d'une véritable préposition, en ce sens que le groupe qu'il forme avec l'élément qu'il introduit n'a pas la distribution d'un groupe prépositionnel.

En revanche, ces analyses ne s'accordent pas sur le statut catégoriel précis de *pe* en emploi spécial. À cet égard, différentes hypothèses ont été avancées. Nous en citerons quelques-unes dans la section suivante, pour introduire ensuite une autre hypothèse qui nous semble plus appropriée.

2.4.2.1. Analyses précédentes de *pe* en emploi spécial

On peut regrouper les nombreuses analyses portant sur le statut de *pe* en emploi spécial en deux classes (voir aussi Mardale (2007)).

La première classe d'analyses attribuée à *pe* le statut de *marque* des objets directs ayant les traits [+ humain] (cf. Spitzer (1928), Racoviță (1940), Graur (1945), Cornilescu (2000)) ou [+ spécifique] (cf. Niculescu (1965)). Le principal argument de ces analyses est que *pe* apparaît systématiquement avec des objets directs ayant un de ces traits.

La seconde classe d'analyses attribuée à *pe* le statut de *marque* de désambiguïsation entre le sujet et l'objet direct (cf. Hills (1920), Pușcariu (1922), Guțu Romalo (1973), Pană Dindelegan (1997)). Le principal argument de ces analyses est que *pe* a le rôle de distinguer entre le sujet et l'objet direct d'une phrase lorsqu'ils renvoient à la même personne grammaticale que le verbe (notamment la 3ème personne du singulier).

Sans rejeter les analyses citées, nous voudrions cependant souligner qu'elles ne réussissent pas à couvrir la complexité du phénomène. Plus précisément, *pe* peut ne pas apparaître avec tous les objets ayant les propriétés mentionnées. Par ailleurs, *pe* peut apparaître avec des objets directs ayant des propriétés autres que celles enregistrées ci-dessus (e.g., des objets directs ayant le trait [- humain]). Pour des exemples illustrant ce que nous venons d'affirmer, le lecteur peut se reporter à Mardale (op. cit.).

2.4.2.2. Vers une autre analyse

L'analyse que nous adoptons pour rendre compte de l'emploi spécial de *pe* est basée sur les ingrédients théoriques ci-dessous.

À la suite de Bleam (2004, 2005), Dobrovie-Sorin & Beysade (2005), Cornilescu & Dobrovie-Sorin (2007), Mardale (2007), nous adoptons l'hypothèse suivant laquelle l'emploi de *pe* spécial dépend du type de dénotation de l'objet direct. Plus précisément, *pe ne peut pas apparaître avec les objets directs ayant une dénotation de type propriété (type <e,t>)*.

Cette hypothèse est à rapprocher d'une autre analyse, qui concerne les structures dites à *incorporation*. Le terme *incorporation* peut être défini de plusieurs manières. Du point de vue morphosyntaxique, il a les acceptions suivantes : (i) dans un sens large, l'incorporation désigne les constructions dans lesquelles un verbe et un de ses arguments forment une unité de forte cohésion ; (ii) dans un sens étroit, plus technique, l'incorporation désigne les constructions dans lesquelles une tête lexicale s'adjoit à une autre tête lexicale parce que la première ne satisfait pas certaines conditions (e.g.,

l'assignation du cas) dans sa position d'origine (cf. Baker (1998)). Du point de vue sémantique, l'incorporation renvoie aux structures dans lesquelles un verbe se combine avec un argument ayant une dénotation de type propriété. En d'autres termes, l'incorporation sémantique est un mode de composition sémantique qui concerne un prédicat et ses arguments. Par conséquent, cette opération est fonction du type de dénotation associé à l'argument du prédicat (cf. McNally (1995), van Geenhoven (1998), Dayal (2003), Farkas & de Swart (2003), Dobrovie-Sorin (2006)). Il est important de noter que si un élément est dit *incorporé du point de vue sémantique*, il ne l'est pas nécessairement du point de vue syntaxique. Autrement dit, l'incorporation sémantique ne présuppose pas l'incorporation morphosyntaxique.

Pour revenir au statut de *pe* en emploi spécial, on peut – en mettant en corrélation les hypothèses ci-dessus – poser les généralisations suivantes :

(i) *les objets directs précédés de pe dénotent des individus, ce qui revient à dire qu'ils ne peuvent pas être sémantiquement incorporés ;*

(ii) *pe est exclu avec les objets directs dénotant des propriétés, ce qui revient à dire que ces derniers sont susceptibles d'être (sémantiquement) incorporés.*

En effet, à la suite de Bleam (2004, 2005) et Cornilescu & Dobrovie-Sorin (2007)), nous proposons que *pe* en emploi spécial est une *marque qui bloque l'incorporation sémantique*. Plus précisément, un objet direct qui est précédé de *pe* ne peut pas former un prédicat complexe avec le verbe dont il est l'argument. À l'inverse, un objet direct qui n'est pas précédé de *pe* peut former un prédicat complexe avec le verbe sans pour autant que ce processus soit obligatoire. Autrement dit, si un objet direct est précédé de *pe*, il est nécessairement non incorporé. En revanche, si un objet direct n'est pas précédé de *pe*, il n'est pas nécessairement incorporé.

Sur le plan syntaxique, cette analyse est à traduire comme suit : *un objet direct incorporé ne sort pas du groupe verbal qui le contient*. Autrement dit, il reste dans sa position de base, comme sœur de la tête verbale. Par contraste, un objet direct non incorporé sort du groupe verbal qui le contient. En d'autres termes, un objet direct non incorporé quitte sa position *in situ* et se déplace vers une position plus haute. Nous proposons que la position d'arrivée de l'objet direct non incorporé est la position [Spec₁, vP]. En outre, *les objets directs précédés de pe spécial effectuent un déplacement supplémentaire* vers une position réitérée du [Spec₂, vP], où ils prennent la marque et s'accompagnent de la lecture spécifique.

Si l'on se demande quelle est la nature exacte de cette marque, on peut proposer qu'il s'agit d'une réalisation morphologique de la catégorie

Cas, en l'occurrence un Cas *fort* (De Hoop (1992)) par opposition au Cas *faible* qui est assigné par le verbe. Dans cette perspective, on peut dire que tous les objets directs du roumain se voient assigner un cas *faible in situ*, ce qui représente une condition nécessaire pour que la structure en question soit bien formée. En revanche, seuls certains objets directs non incorporés se voient assigner un Cas *fort* via montée dans [Spec₂, vP]. Cette opération a une contrepartie sémantique, à savoir une interprétation spécifique.

3. Bibliographie sélective

- AISSSEN J. (2003), « Differential Object Marking : Iconicity vs. Economy », *NLLT*, 21, p. 435-483.
- BAKER, M. (1998), *Incorporation : a theory of grammatical function changing*, University of Chicago Press, Chicago.
- BEYSSADE C. & C. DOBROVIE-SORIN (2006), « Nominal Predication and Semantic Incorporation », in *Proceedings of GLOW Asia 2005*.
- BLEAM T. (2005), « The Role of Semantic Type in DOM », *Belgian Journal of Linguistics*, 19/1, p. 3-27.
- CORNILESCU A. & C. DOBROVIE-SORIN (2007), « Clitic Doubling. Complex Heads and Interarboreal Operations », ms., Université Paris 7.
- DAYAL V. (2003), « A Semantics of Incorporation », ms., Rutgers University.
- FARKAS, D. & H. DE SWART (2003), *The Semantics of Incorporation*, CSLI Publications, Stanford.
- GALR (2005), *Gramatica limbii române*, Vol. 1-2, Editura Academiei Române, București.
- van GEENHOVEN V. (1996), *Semantic Incorporation and Definite Descriptions*, PhD Dissertation, University of Tübingen.
- MARDALE A. (2007), *Les prépositions fonctionnelles du roumain : étude comparative*, Thèse de doctorat, Université Paris 7 & Bucarest.